

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
02/12/2019Date d'affichage
05/12/2019Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/12/2019

et publication du :

23/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme DIDIER Françoise, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

M. BARBOT François donne pouvoir à M. JOPPART Eric

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

M. BURNICHON Gérard, Mme ISIDORE Annabelle, M. BARBOT François

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03_17122019**Objet : Autorisation au Maire à régler les dépenses d'investissement de 2020**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des dépenses nouvelles d'investissement, non couvertes par les restes à réaliser, en attendant le vote du budget 2020, peuvent être mandatées si le Conseil Municipal donne autorisation au Maire.

Il demande au Conseil, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

